



Enceinte d un conjoint français, expulsable ou pas ?

Par **Agdal**, le **01/10/2010 à 13:44**

Bonjour,

Ma est presque simple, je suis enceinte de 7 mois, mon conjoint est français de souche et à reconnu notre bébé en mairie depuis qlq mois déjà.

La ou la situation se complique est que je suis en situation irrégulière depuis novembre 2003, j ai reçu une OQTF en juin (ou juillet) 2006.

Comme si cela ne suffisait pas en novembre de cette année je passe ou Prud'hommes avec mon employeur pour : licenciement abusif, travail dissimuler, heures sup non payé,...

Ma question est simple dans mon état suis-je expulsable si je ne fais contrôler à l'entrée ou à la sortie de tribunal ???? (car je pense que mon ancien employeur va faire appel à ses "amis" !!!)

On m'a dit que la police avait plus de "mal" à contrôler une femme enceinte et qu'il fallait que je circule avec la photocopie de la P.I de mon conjoint et la reconnaissance anticipé sur moi, afin de prouver au cas ou que je suis la futur maman d'un enfant français !!!

Je ne sais plus vers qui me tourner pour avoir un avis neutre sur ma situation.

Merci pour votre aide

Par **Domil**, le **01/10/2010 à 14:08**

Le conseil est bon. Faites-le.

Et soyez prudente tant que vous n'avez pas accouché